

des Princes &c. Juillet 1708. 17

tinople, revêtu du Caractere de *Baile* de la Republique: Ce n'est qu'à la Cour du Grand Seigneur, où les Ministres de Venise ont le titre de *Baile*, ayant conservé ce nom, qu'on donnoit anciennement à ceux qui residioient, ou faisoient la fonction de Consuls de Venise, près des Empereurs d'Orient.

V. Lors que les Napolitains appellerent chez eux l'année dernière, les Imperiaux, pour se soustraire de l'obéissance qu'ils avoient jurée au Roi d'Espagne Philippe V. Ils avoient fait fonds sur trois choses qui leur ont également manqué, & qui font regretter à la plupart le Gouvernement précédent: I. Que les Troupes Allemandes en agiroient comme les Troupes Françoises ont fait en Italie, pendant tous le tems qu'elles y ont été; c'est-à-dire, qu'elles n'exigeroient rien de leurs hôtes sans le payer, & que les Princes qui les employent, les payant exactement, cet argent se repandroit dans le Royaume. II. Que s'étant donnés volontairement à la Maison d'Autriche, elle se contenteroit d'avoir pris possession d'un Royaume, & des revenus domaniaux, sans rien exiger des peuples. III. Enfin ils comptoient que ce changement de Gouvernement leur produiroit une abondance de toutes choses, & que la douceur de la vie dont ils se flattoient, obligeroient les Siciliens de suivre l'exemple des Napolitains; ou qu'aux pis aller, on les y contraindrait bientôt.

Les Allemands n'ayant pas accoustumé de vivre en Religieux, ne se font pas conformez au sentiment des Napolitains; Ils avoient trop pris de peine pour venir délivrer le Ro-

B

yaume

*Napolitains
regrettent le
precedent
Gouvernement.*